



**PRÉFET  
MARITIME  
DE LA MÉDITERRANÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture maritime  
de la Méditerranée  
Division « action de l'Etat en mer »**

Toulon, le 16 DEC 2021  
N° /PREMAR MÉD/AEM/NP  
504 897

Le vice amiral d'escadre Gilles Boidevezi  
préfet Maritime de la Méditerranée

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Var

**OBJET** : commune de Sainte-Maxime – demande de concession d'utilisation du domaine public maritime.

**RÉFÉRENCES** : a) article R2124-56 du code général de la propriété des personnes publiques ;  
b) avis de la commission nautique locale du 30 novembre 2021 ;  
b) votre courrier du 30 décembre 2020.

Par lettre référencée, vous avez sollicité mon avis conforme sur la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime de la commune de Sainte-Maxime, portant sur la mise en place d'un appontement fixe sur pieux métalliques dans le cadre de la mise en place de lignes de navettes maritimes en période estivale.

Après examen des documents transmis, j'ai l'honneur de donner un avis conforme favorable à ce projet sous réserve que la réglementation du plan d'eau applicable dans le secteur d'installation de cet appontement écarte tout risque de conflits d'usage compte tenu des rotations des navettes maritimes.

Pour le préfet Maritime de la Méditerranée et par délégation,  
le commissaire général Thierry Duschesne  
adjoint au préfet Maritime,  
chargé de l'action de l'Etat en mer,

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Var

### COPIES

- AEM/PADEM/RM
- Archives (dossier n° 350 chrono)